



N° d'épreuve FFM _____ 132
 Moto-Club _____ Bayonnais
 N° d'affiliation _____ 60037
 Date _____ 20/10/2019
 Lieu _____ Bayonne sur la 3e
 Organisateur technique - Demoulin Frédéric
 Email _____ marjorie_escande@yahoo.fr
 Téléphone _____ 06 26 26 05 89

TRIAL

RÈGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : Trial Outdoor Trial Indoor Trial Urbain

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course BAYLE Pierre Jean Licence: 633286
 Président du Jury ou Arbitre BRUNEAU ALAIN Licence: 625506
 Membre du Jury _____ Licence: _____
 Membre du Jury _____ Licence: _____
 Commissaire technique responsable NOE RULLAND Licence: 650672

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

TRÉ 4	6	8	Notre écolage 20 Points	} 3 Tours de 8 Zones, comptant pour la Finale des rencontres Educatives Nationales
TRÉ 3	6	10	80 Points / 24 Points, Non	
TRÉ 2	7	12	80 Points / 24 Points, Non	
TRÉ 1	7	15	125 Points / 24 Points, Non	
Semba 4	7	15ans	125 Points / 24 Points, Non	} 3 Tours de 8 Zones (Épreuve avec bal de course) Demos / 1 tour, 1 tour alternatif
Semba 3a 5a	7	élément.	Tout en y compris	

de P. P. Philippe Nouvelin
 46310 Saligny
 philippe.nouvelin@ffmoto.com





REGLEMENT PARTICULIER 2019

TRIAL

Article 4 Horaires Prévisionnels

Contrôles Administratifs : 8H30 → 10H
 Contrôles Techniques : 8H30 → 10H
 Remise des prix : 18H45

Départ : 9H
 Arrivée : 18H

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
 Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Medicalisation de la manifestation

Hôpital le plus proche : Bagnols sur Cèze

Temps de trajet (en min) : 5 minutes

Article 8 Le site de pratique

Accès :

Nom du site : Parc Rimbaud
 Adresse : 30200 Bagnols sur Cèze
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? OUI NON

Caractéristiques :

Longueur du parcours : 1 km
 Temps global impartis : 6H30
 Nombre d'OZT* : 4
 *Officiels Commissaires de Zone Trial



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : Le 25 juin 2019
 Association Moto Club Bagnolais (C0087)
 Maison des Associations
 30200 Bagnols sur Cèze
 contact@moto@orange.fr
 MOTO CLUB BAGNOLAIS
 Tél. 0688340263

Visa de la Ligue

Date : 26/06/2019

Ligue Motocycliste Occitanie
 Commission Trial
 7, rue André Citroën
 31130 BALMA
 05 61 23 87 88

Visa de la FFM

Date :
 Numéro :



Visa de la F.F.M. N° J19/0913
 Paris, Le 27.10.2019
 Pour le service sportif.



